

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Prochaine levée de fonds de 250 millions d'euros soutenue par TCC pour financer la croissance sans précédent de NHOA

- **Obligation convertible verte de 250 millions d'euros à 5 ans à un prix de conversion minimum de 8,26 euros, supérieur de 115 % au dernier cours de clôture¹, à refinancer via une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription**
- **Alternativement, lancement d'une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription en 2023**
- **Décision d'opter pour la voie de l'obligation convertible verte laissée aux actionnaires minoritaires lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires**
- **Produit de l'émission consacré au financement de la croissance, multipliée par 10, de NHOA Energy et au déploiement accéléré d'Atlante, qui a déjà atteint plus de 50 % des objectifs 2025**
- **Poursuite de la stratégie axée sur la transition énergétique et ESG, en vue d'obtenir la certification « B Corporation » et de renforcer l'engagement en faveur des objectifs de développement durable**

Commentant les annonces de ce jour, **Carlalberto Guglielminotti, CEO du Groupe NHOA**, a déclaré :

« Le Groupe NHOA a débuté 2023 avec une dynamique de croissance accélérée et a réalisé un excellent premier trimestre, avec une croissance à deux ou trois chiffres dans toutes nos business lines, et un chiffre d'affaires au niveau du groupe en hausse de 110 %.

Cela confirme la force de notre modèle technologique intégré à la fois dans l'Energy Storage, avec 1,4GWh en construction et un pipeline de 1,2 milliard d'euros sur 4 continents, et dans l'EV Fastcharging Infrastructure, où nous avons finalement franchi les 1.000 points de charge en service, avec 1.600 points de charge supplémentaires en cours de construction.

Plus important encore, malgré la pression sans précédent sur les marchés des capitaux et de la dette, nous pouvons réaffirmer notre capacité financière à financer entièrement notre croissance à ce rythme accéléré.

Grâce à nos performances opérationnelles et au soutien inégalé de TCC, nous avons annoncé aujourd'hui:

- *une position consolidée de trésorerie et de lignes de crédit qui dépasse, au premier trimestre, à nouveau 100 millions d'euros, en hausse de 44 % par rapport à la fin de l'année précédente.*
- *une prochaine levée de fonds, via de préférence une obligation convertible verte, de 250 millions d'euros à 5 ans, soutenue par TCC.*

Fort de ce soutien financier, je suis heureux de réitérer, aujourd'hui plus que jamais, l'engagement sans faille des équipes de NHOA à accélérer encore notre croissance vers la surperformance de tous les objectifs 2025 fixés dans notre Masterplan10x ».

Paris, 1^{er} mai 2023 – NHOA (NHOA.PA, anciennement Engie EPS, ou la « **Société** ») annonce une prochaine levée de fonds de 250 millions d'euros afin de continuer à tirer la croissance sans précédent de ses *Business Lines Energy Storage* et *EV Fastcharging Infrastructure*.

Depuis son acquisition par Taiwan Cement Corporation (« **TCC** ») en juillet 2021 et le lancement de son Masterplan10x, NHOA a enregistré une croissance sans précédent :

- *l'Energy Storage Global Business Line* a enregistré environ 450 millions d'euros de commandes, multipliant par dix son chiffre d'affaires 2021, avec 154 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, et un EBITDA devenu positif. Le carnet de commandes s'élevait à 301 millions d'euros au 31 décembre 2022, représentant 1,4GWh de projets en construction sur 4 continents. Au premier trimestre 2023, la croissance s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires multiplié par deux par rapport à l'année précédente, atteignant 33 millions d'euros, avec un carnet de commandes en

¹ Basé sur le cours de clôture au 28 avril 2023 de 3,84 euros

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

hausse de 30 % à plus de 250 millions d'euros et un pipeline en hausse de 60 % à 1,2 milliard d'euros par rapport au même trimestre de 2022.

- Atlante, la *Business Line* dédiée au développement d'un réseau unique de recharge rapide pour les véhicules électriques, alimenté par les énergies renouvelables et le stockage d'énergie et 100 % intégré au réseau, a considérablement accéléré son déploiement, atteignant au 1^{er} trimestre 2023 un nombre de points de charge en service et en construction représentant plus de 50 % de l'objectif de 2025 envisagé dans le *Masterplan10x*. Au 31 mars 2023, 1.000 points de charge étaient en service et environ 1.600 en construction ou en attente de connexion au réseau, en Italie, en France, en Espagne et au Portugal.
- En ce qui concerne la *e-Mobility Global Business Line*, malgré une année 2022 complexe avec des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement et la réorganisation amorcée en novembre, elle a enregistré un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros à la fin de l'année avec la nouvelle CEO, Mathilde Lheureux, Free2move eSolutions a déjà enregistré 60 millions d'euros de commandes au 31 mars 2023, ce qui confirme les perspectives de croissance dans le secteur de l'*e-mobility* et la capacité à tirer le meilleur parti du partenariat avec Stellantis.

NHOA estime à 250 millions d'euros les besoins de financement totaux nécessaires pour continuer à financer la croissance sans précédent de l'*Energy Storage Global Business Line* et l'accélération de l'*EV Fastcharging Infrastructure Business Line* pour les 2 prochaines années :

- 50 à 100 millions d'euros seraient utilisés pour NHOA Energy afin de soutenir le développement continu de l'activité sur quatre continents, en finançant :
 - les besoins en fonds de roulement découlant du carnet de commandes de plus de 250 millions d'euros;
 - le renforcement du bilan, permettant la poursuite de la croissance tout en tirant parti du positionnement concurrentiel mondial déjà atteint avec plus de 1,2 milliards d'euros de projets dans le *pipeline* ;
 - des prises de participations ciblées dans des projets stratégiques - caractérisés par des solutions technologiques très innovantes et profondément intégrées verticalement - aux côtés des clients de NHOA Energy.
- 150 à 200 millions d'euros seraient utilisés pour financer le déploiement du réseau de stations de recharge EV d'Atlante à travers l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal, en maintenant la vitesse de développement accélérée actuelle qui a déjà vu plus de 50 % des objectifs de 2025 déjà sécurisés et plus de 1.000 sites en cours de développement. En outre, pour soutenir cette accélération, NHOA étudie attentivement d'autres options de financement pour Atlante, qui représenteraient, en tout état de cause, un catalyseur supplémentaire à la trajectoire de développement actuelle.

NHOA prévoit que l'*e-Mobility Global Business Line* n'aura pas besoin d'un soutien financier majeur pour financer son propre développement, grâce à ses propres flux de trésorerie qui devraient devenir positifs à partir du quatrième trimestre 2023.

La prochaine levée de fonds sera centrée à 100 % sur la stratégie ESG et le développement durable du Groupe NHOA.

Dans ce contexte, le Groupe NHOA se définit comme une entreprise axée sur des objectifs de développement durable, contribuant principalement à l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), et étant centrée à 100 % sur la transition vers l'énergie verte.

Cela est possible en s'appuyant sur deux piliers stratégiques, l'innovation et les personnes, et sur trois principes fondamentaux : Environnement, Social et Gouvernance, garantissant que les activités du Groupe NHOA suivent une trajectoire de croissance durable et à long terme jusqu'en 2030.

La stratégie ESG et de développement durable du Groupe NHOA sera détaillée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suivra la publication du Rapport ESG 2022, dans lequel NHOA annoncera des objectifs ESG ambitieux, assis sur des indicateurs de performance spécifiques pour 2025 et 2030, ainsi que l'engagement d'atteindre la certification de *B Corporation* en remplissant tous les critères d'éligibilité nécessaires d'ici 2025.

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

En effet, en devenant une entreprise certifiée *B Corporation*, NHOA entend devenir un leader dans le mouvement mondial pour une économie inclusive, équitable et régénératrice.

Pour financer ces 250 millions d'euros de besoins de financement, NHOA, proposera à ses actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle 2023 (l'« **AG** »), les alternatives suivantes :

- l'émission d'une obligation convertible « verte » de 250 millions d'euros à 5 ans (l'« **Obligation Convertible Verte** » et les « **Obligations** »), à un prix de conversion qui est supérieur de 115 % au dernier cours de clôture², et qui serait éventuellement refinancée par une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 333 millions d'euros à réaliser au plus tard à l'échéance en 2028 (l'« **Augmentation de Capital de Refinancement** »). Le Conseil d'administration de NHOA a approuvé les conditions clés suivantes de l'Obligation Convertible : i) prime de conversion de 40 % ; ii) prix de référence à fixer sur la base du cours moyen pondéré en fonction du volume (« **VWAP** ») des 40 derniers jours de bourse à la date de lancement de l'Obligation Convertible Verte ; iii) mais avec un prix de référence minimum égal à 5,90³ euros, équivalent au VWAP des 40 jours de bourse précédant ce communiqué de presse ; iv) pas de conversion par les porteurs au cours de la première année d'émission ; v) droit de remboursement anticipé des porteurs, au pair plus les intérêts courus, au 3^{ème} anniversaire de l'émission des Obligations (l'« **Option de Remboursement Anticipé du Porteur** ») ; vi) coupon à définir à la suite d'un *roadshow* investisseurs, avec la possibilité d'avoir un coupon plus élevé exclusivement pendant la période de non-conversion, à savoir la première année ; ou
- une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 250 millions d'euros si l'émission de l'Obligation Convertible Verte n'est pas approuvée par les actionnaires minoritaires lors de la prochaine AG (l'« **Augmentation de Capital** »).

Les deux transactions bénéficient du soutien de TCC, actionnaire de NHOA à hauteur de 65,15 % :

- TCC s'est engagé à souscrire à l'Obligation Convertible Verte proportionnellement à sa part du capital, voire moins en cas de demande d'investisseurs institutionnels, mais est prêt à souscrire jusqu'à 90 % de l'émission. TCC a indiqué qu'il était disposé à souscrire à l'Obligation Convertible Verte avec un coupon d'environ 5 % ;
- Si les actionnaires minoritaires optent pour l'Augmentation de Capital, TCC y souscrira à au moins 75 %, sous réserve des approbations internes et réglementaires, afin de garantir sa réalisation, avec un produit total reçu par NHOA qui ne soit pas inférieur à 250 millions d'euros ;
- Si la demande des investisseurs pour l'Obligation Convertible Verte, ainsi que l'engagement de TCC, ne couvrent pas entièrement les 250 millions d'euros, le Conseil d'administration aura la possibilité soit de réduire la taille de l'émission, soit d'opter pour l'Augmentation de Capital.

Le Conseil d'administration de NHOA et TCC estiment que l'Obligation Convertible Verte est la voie la plus favorable :

- Elle serait émise avec une prime de conversion de 40 % par rapport au VWAP sur les 40 derniers jours de bourse avant le lancement de l'Obligation Convertible Verte, ce qui se situe dans les fourchettes hautes des primes généralement observées sur le marché européen des obligations convertibles. Les deux sociétés ont convenu d'un plancher de 8,26⁴ euros pour le prix de conversion, ce qui plafonne la dilution à 119 %⁵ (correspondant à l'émission, lors de la conversion, de 30 millions d'actions). En revanche, si NHOA réalisait en 2023 l'Augmentation de Capital de 250 millions d'euros avec une décote par rapport au cours théorique ex-droits allant de zéro à 26,7 %⁶, cela représenterait une dilution comprise entre 255 % et 4.895 %⁷.

² Basé sur le cours de clôture au 28 avril 2023 de 3,84 euros

³ Basé sur le VWAP des derniers 40 jours de bourse au 28 avril 2023

⁴ Basé sur le VWAP des 40 derniers jours de bourse au 28 avril 2023 et une prime de conversion de 40 %

⁵ Dilution basée sur un nombre total d'actions en circulation de 25.533.720 au 28 avril 2023

⁶ Basé sur le cours de clôture au 28 avril 2023, représentant la décote maximale par rapport au cours théorique ex-droits pour garantir un prix de souscription égal ou supérieur à la valeur nominale des actions NHOA de 0,20 euro

⁷ Dilution basée sur un nombre total d'actions en circulation de 25.533.720 au 28 avril 2023

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

- Le porteur n'a le droit de convertir ses obligations en actions qu'après la fin de la première année d'émission. Lors de la conversion, la Société peut choisir de rembourser le pair (100.000 euros) en espèces (par les mêmes moyens que pour le remboursement à l'échéance - voir ci-dessous) et la plus-value par rapport au pair en actions, ou entièrement en actions. Toutefois, jusqu'à l'échéance en 2028, sous réserve que l'instrument soit dans la monnaie (c'est-à-dire que le cours de l'action à ce moment-là soit égal ou supérieur au prix de conversion de l'Obligation Convertible Verte), NHOA peut exercer un droit de remboursement de 100 % des Obligations au pair plus intérêts courus (indépendamment de la fenêtre de conversion à la disposition des obligataires à partir du premier anniversaire). Cette opération serait éventuellement financée par une augmentation de capital à réaliser à ce moment-là (l'Augmentation de Capital de Refinancement), qui serait ainsi entreprise à un prix qui devrait mieux refléter les opérations et l'échelle de la Société au moment de l'émission. Si l'Obligation Convertible Verte reste hors de la monnaie jusqu'à l'échéance, elle sera remboursée en utilisant des liquidités et des lignes de crédit disponibles à ce moment-là ou via une augmentation de capital. Les résultats décrits ci-dessus quant à ce qui se passerait après l'émission de l'Obligation Convertible Verte sont les intentions de NHOA et de TCC à ce jour, correspondant à ce qu'ils estiment être le mieux pour la Société et l'ensemble de ses actionnaires. Toutefois, sous réserve des conditions de marché à ce moment-là, NHOA et TCC conservent tous deux le droit d'adopter une stratégie de sortie différente, mieux adaptée aux circonstances à ce moment-là, mais toujours dans l'intérêt de la Société et de l'ensemble de ses actionnaires.
- L'Obligation Convertible Verte est donc un « *bridge to equity* », c'est-à-dire qu'elle permet à NHOA de financer ses plans de croissance ambitieux, sans avoir recours à un financement par actions qui diluerait ses actionnaires compte tenu de la récente performance boursière, et à un coût du capital avantageux. Par conséquent, étant donné que la Société n'est pas en mesure, dans le contexte actuel du marché, de lever un financement par emprunt pour un tel montant, elle doit compter sur le soutien de TCC et des porteurs pour fournir ce capital jusqu'à ce que le cours de son action atteigne un niveau jugé approprié pour lever des capitaux sans avoir un impact négatif sur les actionnaires minoritaires. Constant dans son soutien, TCC a accepté de garantir jusqu'à 90 % l'émission des Obligations. Toutefois, l'Obligation Convertible Verte sera proposée, dans le cadre d'un placement privé, à des investisseurs institutionnels disposés à adopter la même vision à long terme que TCC.

Comme indiqué ci-dessus, cette proposition sera soumise aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle 2023, qui se tiendra le 15 juin à 10h30 CEST à Paris, en France⁸. Lors de cette assemblée, outre les résolutions annuelles nécessaires, les actionnaires seront invités à voter sur les points suivants :

- (A) Une résolution autorisant le Conseil d'administration de NHOA à émettre l'Obligation Convertible Verte de 250 millions d'euros aux conditions décrites ci-dessus (et plus amplement détaillées ci-dessous), dans le cadre d'un placement privé réservé à une catégorie d'investisseurs, à savoir des acteurs ou des investisseurs du secteur de la transition énergétique (incluant donc TCC) ;
- (B) Une résolution autorisant le Conseil d'administration de NHOA à procéder à une augmentation de capital pour un montant maximum de 333 millions d'euros, qui sera utilisée (i) pour l'Augmentation de Capital de Refinancement si le besoin de refinancer l'Obligation Convertible Verte se fait sentir dans les 26 prochains mois, période maximale pendant laquelle cette résolution peut être utilisée (après cette période, une nouvelle résolution d'augmentation de capital devra être adoptée) ; ou (ii) pour l'Augmentation de Capital, mais seulement à hauteur de 250 millions d'euros.

TCC s'abstiendra de voter sur la première résolution relative à l' « Obligation Convertible Verte » (A), remettant ainsi entre les mains des actionnaires minoritaires la décision de suivre ou non cette voie. TCC votera en revanche sur la deuxième résolution relative à « l'Augmentation de Capital » (B), afin de s'assurer que la Société est en mesure de lever les fonds nécessaires.

L'émission de l'Obligation Convertible Verte ou le lancement de l'Augmentation de Capital devrait avoir lieu dès que possible après l'assemblée annuelle des actionnaires 2023, sous réserve des conditions de marché.

* * *

⁸ 25 rue de Marignan, 75008 Paris, France

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Cette proposition de levée de fonds, ainsi que la mise à jour opérationnelle et commerciale du premier trimestre 2023, qui a été publiée dans un communiqué de presse distinct ce jour, seront exposées lors de la conférence téléphonique avec les investisseurs prévue le 2 mai 2023 à 9h00 CEST. Les détails de connexion et la présentation seront disponibles sur le site internet de la Société nhoa.energy.

* * *

Conditions détaillées proposées pour l'Obligation Convertible Verte

Émetteur	NHOA SA
Actions à émettre	Actions ordinaires nouvelles
Rang	Senior non garantie
Taille	250 millions d'euros
Maturité	5 ans
Dénomination	100.000 euros par obligation
Prime de conversion	40 % au-dessus du prix de référence de l'action
Prix de référence de l'action	Sur la base du VWAP des 40 derniers jours de bourse à la date de lancement de l'Obligation Convertible Verte, mais avec un prix de référence minimum égal à 5,90 ⁹ euros, équivalent au VWAP des 40 derniers jours de bourse précédant le présent communiqué de presse.
Prix de conversion	Prix de référence de l'action x (1 + prime de conversion)
Période de conversion	Une période allant de la première année suivant la date d'émission jusqu'à 7 jours avant l'échéance
Droit de remboursement anticipé des obligataires	Droit de remboursement anticipé au 3 ^{ème} anniversaire de l'émission, permettant à l'obligataire de demander le remboursement de l'Obligation Convertible Verte au pair plus intérêts courus.
Coupon	Le coupon sera défini à l'issue d'un <i>roadshow</i> investisseurs, avec la possibilité d'avoir un coupon plus élevé exclusivement pendant la période de non-conversion, à savoir la première année.
Règlement	À l'option de NHOA : a) conversion à 100 % en actions, sur base du prix de conversion, ou b) remboursement de la valeur nominale de chaque Obligation au pair (soit 100.000 euros) en espèces et de la différence entre (i) le pair et (ii) le produit du nombre d'actions qui auraient été émises en cas de conversion à 100 % en actions et le cours actuel de l'action, en actions, sur la base du cours actuel de l'action (« règlement net en actions »).
Protection des dividendes	Le prix de conversion sera ajusté à la baisse pour tout dividende payé par NHOA, afin que les détenteurs perçoivent une compensation (en recevant plus d'actions) pour le dividende qu'ils n'auraient pas reçu.
Remboursement au choix de NHOA (« l'option de remboursement anticipé de l'émetteur »)	À tout moment à partir du 40 ^{ème} jour calendaire suivant la date d'émission jusqu'à l'échéance, au pair majoré des intérêts courus et non payés, si (i) les Obligations sont dans la monnaie pendant la période concernée et (ii) si le Conseil d'administration a autorisé l'exercice de l'option de remboursement anticipé de l'émetteur et l'Augmentation de Capital de Refinancement. L'exercice de l'option de remboursement anticipé de l'émetteur avant la période de conversion n'ouvre pas de période de conversion anticipée, spécifique. NHOA a également le droit de rembourser à tout moment 100% des Obligations au pair si moins de 15% d'entre elles restent en circulation (« <i>clean-up call</i> »).
Option de remboursement anticipé de l'obligataire	Option de remboursement anticipé de l'obligataire au montant principal plus intérêts courus i. À la date de l'Option de Remboursement Anticipé du Porteur ;

⁹ Basé sur le VWAP de 40 jours de bourse au 28 avril 2023

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

	ii. Lors de la survenance d'un changement de contrôle et en cas de survenance d'un cas de défaut, y compris si NHOA ou une filiale fait défaut sur une dette financière représentant au moins 25 millions d'euros (« <i>cross-default</i> »).
Cotation	Euronext Access
Engagement d'abstention/de conservation (<i>lock up</i>)	NHOA et TCC: 90 jours
Émission réservée aux investisseurs suivants	<ul style="list-style-type: none"> - sociétés industrielles ou commerciales agissant, ou investissant, dans le secteur de la transition énergétique ; ou - sociétés de fonds d'investissement ou sociétés de gestion de fonds ou d'épargne collective gérant des fonds de droit français ou étranger, investissant dans le secteur de la transition énergétique ou affiliées à des investisseurs ou à des acteurs du secteur de la transition énergétique ; ou - toute autre entité juridique (y compris une fiducie) ou personne physique investissant dans le secteur de la transition énergétique ou affiliée à des investisseurs ou à des acteurs du secteur de la transition énergétique ; - prestataires de services d'investissement de droit français ou étranger susceptibles de sécuriser une telle offre.
Caractéristiques « vertes »	<ul style="list-style-type: none"> - Un montant équivalent au produit de l'Obligation Convertible Verte sera alloué au portefeuille d'actifs verts éligibles de NHOA, défini dans le document cadre de financement vert de NHOA, daté de mai 2023. - Au cours de la phase de pré-émission, le document cadre de financement vert fera l'objet d'un examen externe par une partie externe, Sustainalytics, qui publiera une « <i>Second Party Opinion</i> » (SPO) sur ce document cadre de financement vert. La SPO vise à confirmer l'alignement entre le document cadre de financement vert et les lignes directrices du marché sur les instruments de dette verts, représentées par les principes des obligations vertes de l'<i>International Capital Market Association (ICMA)</i>, mis à jour en juin 2022.

Traitement comptable de l'Obligation Convertible Verte

Le traitement comptable de l'Obligation Convertible Verte sera communiqué avant la prochaine assemblée générale annuelle.

Dilution Potentielle et Structure de l'Actionnariat

Hypothèses :

- Obligation Convertible Verte : émission de 250 millions d'euros avec une prime de conversion de 40 % par rapport à un prix de référence minimum de 5,90¹⁰ euros, correspondant au VWAP des 40 derniers jours de bourse précédant le présent communiqué de presse. Le prix de conversion final sera fixé en utilisant le VWAP des 40 derniers jours de bourse à partir de la date de lancement de l'Obligation Convertible Verte et après l'approbation de l'AG.
- Augmentation de Capital : 250 millions d'euros dans l'hypothèse d'un prix représentant une décote par rapport au cours théorique ex-droits allant de zéro à 26,7 %¹¹, sur la base du cours de clôture au 28 avril 2023, représentant l'émission de nouvelles actions ordinaires allant de 65 millions à 1.250 millions.

¹⁰ Basé sur le VWAP des 40 derniers jours de bourse au 28 avril 2023

¹¹ Basé sur le cours de clôture au 28 avril 2023, représentant la décote maximale par rapport au cours théorique ex-droits pour garantir un prix de souscription égal ou supérieur à la valeur nominale des actions NHOA de 0,20 euro

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Impact sur la part des capitaux propres

L'impact de l'émission et de la conversion de 100 % de l'Obligation Convertible Verte en actions ou l'impact de l'Augmentation de Capital sur la part des capitaux propres consolidés du groupe par action NHOA (calculée sur la base des capitaux propres consolidés, part du groupe, au 31 décembre 2022 de 58.349 milliers d'euros et du nombre d'actions représentant le capital social de NHOA au 31 décembre 2022, après déduction des actions auto détenues, de 25.533.720), devrait être le suivant :

<i>(en euros (€) par action)</i>	Capitaux propres par action au 31 décembre 2022 (sur une base non diluée)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2022 (sur une base entièrement diluée) ⁽¹⁾
Conversion de 100% de l'Obligation Convertible Verte en actions	1,15	1,14
Augmentation de Capital de 250 millions d'euros	0,79 – 0,24 ¹²	0,78 – 0,24 ¹³

(1) Dans l'hypothèse de l'acquisition de la totalité des 669.250 actions gratuites attribuées aux dirigeants et à certains salariés de NHOA, telles que décrites à la section 13.7.5 du document de référence universel 2022, déposé sous le numéro D.23-0366 le 27 avril 2023, et dans la note 5.9 des comptes consolidés du Groupe NHOA au 31 décembre 2022 inclus dans l'Annexe I de ce document.

Impact sur la position des actionnaires

L'impact de l'émission et de la conversion de 100 % de l'Obligation Convertible Verte en actions ou l'impact de l'Augmentation de Capital sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de NHOA avant la transaction et n'y participant pas, devrait être le suivant (calculs basés sur le nombre d'actions représentant le capital social de NHOA au 31 décembre 2022) :

<i>(% en euros)</i>	Participation de l'actionnaire (sur une base non diluée)	Participation de l'actionnaire (sur une base entièrement diluée) ⁽¹⁾
Conversion de 100% de l'Obligation Convertible Verte en actions	0,46%	0,46%
Augmentation de Capital de 250 millions d'euros	0,28% – 0,02% ¹⁴	0,29% – 0,02% ¹⁵

(1) Dans l'hypothèse de l'acquisition de la totalité des 669.250 actions gratuites attribuées aux dirigeants et à certains salariés de NHOA, telles que décrites à la section 13.7.5 du document de référence universel 2022, déposé sous le numéro D.23-0366 le 27 avril 2023, et dans la note 5.9 des comptes consolidés du Groupe NHOA au 31 décembre 2022 inclus dans l'Annexe I de ce document.

¹² Basé sur une décote par rapport au cours théorique ex-droits, allant de zéro à 26,7 %, représentant la décote maximale par rapport au cours théorique ex-droits pour garantir un prix de souscription égal ou supérieur à la valeur nominale des actions NHOA de 0,20 euro

¹³ Basé sur une décote par rapport au cours théorique ex-droits, allant de zéro à 27,2 %, représentant la décote maximale par rapport au cours théorique ex-droits pour garantir un prix de souscription égal ou supérieur à la valeur nominale des actions NHOA de 0,20 euro

¹⁴ Basé sur une décote par rapport au cours théorique ex-droits, allant de zéro à 26,7 %, représentant la décote maximale par rapport au cours théorique ex-droits pour garantir un prix de souscription égal ou supérieur à la valeur nominale des actions NHOA de 0,20 euro

¹⁵ Basé sur une décote par rapport au cours théorique ex-droits, allant de zéro à 27,2 %, représentant la décote maximale par rapport au cours théorique ex-droits pour garantir un prix de souscription égal ou supérieur à la valeur nominale des actions NHOA de 0,20 euro

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Impact sur la structure de l'actionnariat de NHOA

	Sur une base non diluée ⁽¹⁾		Sur une base entièrement diluée ⁽²⁾	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
A la date du présent communiqué de presse				
TCC (par l'intermédiaire de Taiwan Cement Europe Holdings B.V., filiale détenue à 100 % par TCC)	16.635.102	65,15%	16.635.102	63,49%
Flottant	8.898.618	34,84%	9.567.868	36,51%
Total	25.533.720	100%	26.202.970	100%
Après l'émission et la conversion à 100 % de l'Obligation Convertible Verte en actions, souscrites à 90 % par TCC				
TCC (par l'intermédiaire de Taiwan Cement Europe Holdings B.V., filiale détenue à 100 % par TCC)	43.871.580	78,63%	43.871.580	77,70%
Flottant	11.924.893	21,37%	12.594.143	22,30%
Total	55.796.473	100%	56.465.723	100%
Augmentation de Capital de 250 millions d'euros, souscrite à 75 % par TCC ¹⁶				
TCC (par l'intermédiaire de Taiwan Cement Europe Holdings B.V., filiale détenue à 100 % par TCC)	65.463.227 - 954.135.102	72,23% - 74,80%	65.463.227 - 954.135.102	71,70% - 74,76%
Flottant	25.174.660 - 321.398.618	27,77% - 25,20%	25.843.910 - 322.067.868	28,30% - 25,24%
Total	90.637.887 - 1.275.533.720	100%	91.307.137 - 1.276.202.970	100%

(1) NHOA a le même nombre d'actions et de droits de vote.

(2) Dans l'hypothèse de l'acquisition de la totalité des 669.250 actions gratuites attribuées aux dirigeants et à certains salariés de NHOA, telles que décrites à la section 13.7.5 du document de référence universel 2022, déposé sous le numéro D.23-0366 le 27 avril 2023, et dans la note 5.9 des comptes consolidés du Groupe NHOA au 31 décembre 2022 inclus dans l'Annexe I de ce document.

* * *

¹⁶ Basé sur une décote par rapport au cours théorique ex-droits, allant de zéro à 26,7 %, sur une base non diluée et allant de zéro à 27,2% sur une base entièrement diluée

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

NHOA

NHOA S.A. (précédemment Engie EPS), acteur mondial du stockage d'énergie, de l'e-mobilité et de l'infrastructure de recharge rapide et ultra-rapide des VE, développe des technologies qui permettent la transition mondiale vers une énergie propre et une mobilité durable, afin de façonner l'avenir d'une nouvelle génération qui vivra en harmonie avec notre planète.

Cotée à Paris sur Euronext (NHOA.PA), NHOA est représentée dans les indices financiers CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable.

Son siège social est situé à Paris, tandis que les fonctions recherche, développement et production sont basées en Italie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nhoa.energy



suivez-nous sur LinkedIn



suivez-nous sur Instagram

CONTACTS

Press Office: Claudia Caracausi and Davide Bruzzese, Image Building, +39 02 89011300, nhoa@imagebuilding.it

Financial Communication and Institutional Relations: Chiara Cerri, +39 337 1484534, ir@nhoa.energy

Déclarations prospectives

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas un engagement quant à la performance future de NHOA. Bien que NHOA considère que de telles déclarations sont fondées sur des attentes et hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature sujettes à des risques et des incertitudes qui pourraient entraîner une différence entre les performances réelles et celles décrites ou suggérées dans ces déclarations. Ces risques et incertitudes incluent, sans limitation, ceux décrits ou identifiés dans les documents publics déposés par NHOA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), y compris ceux énumérés dans la section « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel 2022 de NHOA. Les investisseurs et les actionnaires de NHOA doivent noter que si tout ou partie de ces risques se matérialisent, ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur NHOA.

Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'emploi d'une terminologie prospective, comprenant des verbes ou des termes tels que « anticipe », « croit », « estime », « prévoit », « a pour but », « peut », « projette », « développement », « en cours de discussion » ou « client potentiel », « devrait » ou « va », « projets », « carnet de commande », « pipeline » ou, pour chacun de ces termes, leurs contraires ou autres variantes ou terminologies équivalentes, ou par des discussions de stratégie, de plans, d'objectifs, de buts, d'événements ou d'intentions futures. Ces déclarations prospectives incluent tous les points qui ne sont pas des faits historiques et qui sont à des différents degrés, incertains, comme les déclarations sur les impacts de la guerre en Ukraine et de la situation économique actuelle sur les opérations commerciales, les résultats financiers et la situation financière de NHOA et sur l'économie mondiale. Elles apparaissent tout au long de ce communiqué et comprennent, mais sans s'y limiter, des déclarations concernant les intentions, croyances ou prévisions actuelles de NHOA, concernant, entre autres, les résultats de NHOA en matière de développement commercial, de transactions, de situation financière, de perspectives, de stratégies financières, de prévisions pour la conception et le développement du produit, des applications et autorisations réglementaires, de modalités de remboursement, de coûts de vente et de pénétration du marché. Les facteurs importants susceptibles d'affecter les performances et de faire varier sensiblement les résultats des attentes de la direction ou d'affecter la capacité de NHOA à atteindre ses objectifs stratégiques, incluent les incertitudes liées à l'impact de la guerre en Ukraine et la situation économique actuelle sur les activités, les opérations et les salariés de NHOA. De surcroît, même si les résultats des transactions, la situation financière et la croissance de NHOA, le développement des marchés et de l'industrie dans lesquels NHOA exerce son activité, coïncident avec les déclarations de ce communiqué, ces résultats ou ces développements ne peuvent pas être représentatifs des résultats ou des développements des prochaines périodes. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce communiqué. NHOA n'a pas l'obligation et ne s'engage pas mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives.

Le présent communiqué de presse ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Notice

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé, le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (autre que la France) et du Royaume-Uni (les « **Etats Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les Etats Concernés (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un Etat Membre, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (*Withdrawal*) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »), pour tout investisseur au Royaume-Uni, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le *UK Prospectus Regulation*, selon le cas), ou (iii) conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par NHOA d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des *investment professionals* répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. NHOA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.